

Vos dons

Entreprise/Particulier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :
(pour recevoir la lettre et autre documentation AAS)

Cotisation annuelle : 20 €

En devenant Membre, vous nous aidez à faire
fonctionner l'association « Aide aux Sourires »
et vous recevrez la lettre d'information

Don spécifique Parrainage : €

Correspondance avec un jeune scolarisé : Oui Non

(Obligation de faire un versement parrainage pour
correspondre avec un filleul)

Don par chèque (à l'ordre de l'association « Aide aux
Sourires ») **d'un montant total de €**

Pour les virements automatiques, veuillez nous consulter.

Tout soutien est le bienvenu.

Aide  aux Sourires

Association « Aide aux Sourires »

2 rue Saint Sauveur - 51130 VERTUS

Site Internet : www.aide-aux-sourires.com

Tél. : 03 26 52 16 83

Les Membres du Bureau

Présidente : Marie-Claire MANGEOT

Secrétaire : Pierre BROCVIELLE

Secrétaire adjoint chargé de la Reconstruction
de l'orphelinat PERNIER : Jean-Luc MEMBRUT

Trésorier : Pascal ODEN

Responsable Section Parrainage : Dominique MEAU

Si vous souhaitez nous aider et contacter des membres de notre
association, vous trouverez nos coordonnées sur le site
www.aide-aux-sourires.com

IPNS – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aide  aux Sourires

PARRAINAGE des enfants de l'orphelinat PERNIER – HAITI



L'association « Aide aux Sourires »
est une association loi 1901 à but non lucratif et apolitique.
Son objectif principal est d'apporter une aide matérielle

L'orphelinat PERNIER

L'orphelinat PERNIER est situé en Haïti dans la ville de PORT AU PRINCE, proche du Quartier Pétionville.

L'orphelinat héberge une soixantaine d'enfants âgés de 7 à 25 ans. Il accueille des enfants confiés par leurs parents, des orphelins, des enfants abandonnés ou recueillis dans la rue, confiés sous le contrôle administratif de l'IBESR (l'Institut du Bien Etre et de la Solidarité).

L'orphelinat vit grâce aux aides extérieures : églises, ONG internationales ou de personnes physiques.

Cet établissement est sous la responsabilité de l'Ingénieur Dorsainvil JOSEPH qui se dévoue depuis plus de 18 ans pour le bien être des enfants.

A l'orphelinat, il n'y a pas d'eau courante mais un puits équipé d'une pompe manuelle qui permet d'avoir de l'eau potable.

L'orphelinat a besoin de 1 euro par jour pour faire vivre un enfant et lui apporter un minimum vital. Cette structure emploie un professeur, une cuisinière, une lingère pour assurer le quotidien.



Les projets de l'association « Aide aux Sourires »

Association créée en 2004, « Aide aux Sourires » a été fondée à l'initiative de parents adoptants d'enfants haïtiens, pour venir en aide aux enfants de l'orphelinat Pernier situé Route des Frères, à Pétionville, dans la banlieue de Port-au-Prince.

L'EDUCATION SCOLAIRE est notre projet depuis la création de l'association.

- Pour que ces enfants grandissent dans les meilleures conditions possibles,
- Parce que le premier droit d'un enfant est de sourire à la vie,

Diverses façons de nous aider :

*** La participation de manière collective au financement de la scolarité des enfants de l'orphelinat**

*** Les échanges individuels et réguliers avec les enfants de l'orphelinat de Pernier** (lettres, photos...)

De ces échanges, nous pensons que les jeunes collégiens pourront aussi se sentir soutenus dans leurs études.

Depuis le séisme du 12 janvier 2010, nous avons un autre projet :

* **Reconstruire aux normes une partie du bâtiment** détruit par le séisme du 12 janvier 2010.

Les objectifs de ce projet sont estimés sur une période de 2 à 5 ans (électrification de la structure, réparation de la toiture du bâtiment,...).

Si vous souhaitez avoir un complément d'information, se référer au Pôle Reconstruction.

Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez nous contacter, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Les dons

Sachez que chaque don prend une importance considérable pour maintenir et améliorer le quotidien de l'orphelinat PERNIER.

Notre association « Aide aux Sourires » est reconnue d'intérêt général et permet une déduction fiscale.

Toutes les aides financières sont les bienvenues car elles nous permettent d'avancer dans nos projets au sein de l'orphelinat.

A quoi servent les dons ?

L'association « Aide aux Sourires » collecte des fonds et mobilise des moyens pour soutenir l'orphelinat PERNIER.

Nous participons aux budgets domestiques (alimentation, logement, hygiène, santé, ...) de l'orphelinat, au financement d'équipements (entretien du bâtiment, ...) et aux frais de scolarité.

Merci à tous, de la part des enfants de l'orphelinat PERNIER et des adultes qui les encadrent.

Vous pouvez consulter notre lettre d'information sur le site ou le recevoir par email (adhérent).